

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09 avril 2018**

Objet : Budget Primitif 2018 – Budget principal - Budget annexe Corrèze - Budget annexe Creuse - Budget annexe Haute-Vienne

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix heures, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trente mars 2018, se réunit en session ordinaire, salle des trois lacs, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 23

Présents : 17 (dont 4 procurations) - 77 voix

Votants : 17 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP – procuration donnée à Mme Valérie Simonet) – 6 voix
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP) – 6 voix
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP) – 6 voix
Mr Arnaud COLLIGNON – 1 voix
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme Hélène Rome) 6 voix
Mr Thierry GAILLARD - (procuration donnée à Mr Jean-Marie BOST) – 6 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Michel JAULIN – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS (procuration donnée à Mr Yves Raymond) – 6 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – 6 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Tulle Agglo
Président Département Corrèze
Vice-Président Département Creuse
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente Département Creuse

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) (et son suppléant)
Mr Mathieu HAZOUARD (et sa suppléante)
Mr Philippe NAUCHE (et son suppléant)
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant)
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
Mr Nady BOUALY (et son suppléant)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller régional Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine
Conseillère départementale Département Corrèze
Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Agglo Grand Guéret

Le budget primitif 2018 tient compte des **orientations budgétaires** présentées le 5 avril:

Le budget principal 2018 tient compte de **l'affectation des résultats de 2017** :

- report de fonctionnement de **144 349.41 €**
- report d'investissement de **200 553.96 €**

Présentation du Budget

Le budget présenté détaille les dépenses et recettes du **budget principal** du syndicat ainsi que les dépenses et recettes des **3 budgets annexes** qui ont été créés lors du comité syndical du 5 avril.

Sur demande de la payeuse départementale, il est proposé d'inscrire les principales dépenses et recettes liées aux **3 budgets annexes dès le vote du budget**. Ainsi, dès que DORSAL aura la possibilité de mettre en place techniquement ces budgets annexes (après immatriculation auprès de l'INSEE), ils seront opérationnels pour le paiement des factures aux titulaires des marchés.

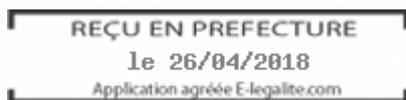
Une première décision modificative viendra préciser ces budgets annexes tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.

Les dépenses et recettes inscrites aux budgets annexes font référence au prévisionnel défini par l'AMO financière (Partenaire Finances Locales) avec certains ajustements pour le respect de l'équilibre budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL (Inscription au budget principal)

Le budget principal tient compte des **prestataires extérieurs** qui assistent le syndicat tel que détaillé ci-après, dépense la plus importante du chapitre (article 6226) :



Handwritten mark

Prestataires	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Conseil communication	31 620,00	26 880,00	8 100,00	30 000,00
Graphisme communication	8 700,00	13 800,00	8 550,00	10 000,00
Presta financière	21 240,00	7 200,00	38 400,00	30 000,00
Conseil technique	26 691,24	24 228,00	20 292,00	20 000,00
Conseil juridique	18 480,00	11 400,00	48 840,00	30 000,00
Site Internet	18 000,00	-	-	
Assistance logiciels paie et compta	2 100,00	2 200,00		4 400,00
Presta autres (photographe)	-		340,80	500,00
TOTAL Prestataires extérieurs	126 831,24	85 708,00	124 522,80	124 900,00
AMO SDAN (781 760 € TTC pour 5 marchés subs activés)	164 373,00	32 175,00		
AMO SDAN - 6ème Marché subséquent	99 900,00	-		
AMO SDAN - 7ème Marché subséquent		166 383,00	71 517,00	1 800,00
AMO SDAN - 8ème Marché subséquent			22 815,00	
AMO SDAN - 9ème Marché subséquent			36 000,00	
AMO SDAN - 10ème Marché subséquent			130 866,00	8 994,00
AMO SDAN - 11ème Marché subséquent				179 520,00
AMO SDAN - nouveau Marché AMO				100 000,00
TOTAL SDAN PILOTE	264 273,00	198 558,00	261 198,00	290 314,00
TOTAL	391 104,24	284 266,00	385 720,80	415 214,00

Le budget principal tient compte également de la contractualisation pour la location longue durée d'un **troisième véhicule** (article 6135) et des dépenses afférentes (assurance (article 6161) / carburant (article 60622)).

CHARGES DE PERSONNEL (inscription au budget principal)

Les charges de personnel 2018 sont calculées sur la base de **6 agents à temps complet** sur une année pleine + **1 agent à temps complet sur 9 mois** (arrivée du responsable financier le 1^{er} avril) + 1 agent de catégorie C sur 6 mois représentant une charge financière d'environ 16 000 €. Soit un total de **407 461 €**

Le dispositif de **participation financière du syndicat** aux garanties de **protection sociale des agents** de DORSAL est pris en compte à hauteur de **1 000 €** sur 6 mois.

La **participation financière du Syndicat au Comité des Œuvres Sociales** du Centre de gestion départemental est également prise en compte à hauteur de **861 €** pour l'année 2018.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Inscription au budget principal :

Le chapitre 65 du budget principal tient compte des **subventions de fonctionnement** versées à des particuliers sur l'**ancien dispositif** (1 400 € inscrits à l'article 6574).

Le budget principal prévoit l'inscription de crédits pour des **frais d'exploitation** facturés par Axione Limousin pour l'ensemble des opérations de montée en débit qui lui sont remises en affermage (241 347 € inscrits en référence à l'avenant 29 et 200 000 € inscrits en référence au prochain avenant pour remise en affermage des 105 opérations de montée en débit à l'article 65888).

Au chapitre 65, sont aussi inscrits des frais d'exploitation et redevances facturés par Orange pour la montée en débit et le FTTH (125 000 € à l'article 651).

Inscription aux budgets annexes :

Des frais d'exploitation versés à Orange pour les opérations FTTH du Jalon 1 doivent aussi être prévus sur chaque budget annexe. Selon l'étude financière établie par l'AMO, ils sont évalués à 21 000 € pour les 3 départements. La répartition financière entre collectivité a été établie selon les taux de participation statutaire.

CHARGES FINANCIERES

Inscription au budget principal :

Le **capital** (investissement) et les **intérêts** (fonctionnement) **des trois emprunts** contractés par DORSAL sont inscrits au budget principal selon le détail ci-après :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÛ au 31/12/17	TOTAL ECHEANCE 2018	CAPITAL 2018	INTERETS 2018
Caisse Epargne (18 ans) - 1ère échéance en 2007 Terme en 2024	2 047 414,00 €	952 817,28 €	158 689,84 €	120 672,43 €	38 017,41 €
Crédit Agricole (10 ans) - 1ère échéance en 2010 Terme en 2019	250 000,00 €	50 000,00 €	26 950,00 €	25 000,00 €	1 950,00 €
Caisse Epargne (10 ans) - 1ère échéance en 2011 Terme en 2020	125 000,00 €	25 000,00 €	13 797,50 €	12 500,00 €	1 297,50 €
TOTAL	2 422 414,00 €	1 027 817,28 €	199 437,34 €		
TOTAL imputation 1641				158 172,43 €	
TOTAL imputation 66111					41 264,91 €

Les **intérêts** pour la **ligne de trésorerie** en cours sont également inscrits au budget principal à hauteur de 25 000 € (article 6615)

Inscription aux budgets annexes :

En référence au débat d'orientation budgétaire du 5 avril, les deux emprunts à long termes de 5 M€ sont inscrits aux budgets annexes Corrèze et Creuse. Les frais financiers correspondants sont également inscrits à chaque budget annexe (prise en charge totale par le département de la Corrèze, prise en charge partagée à part égale par le département de la Creuse et les EPCI creusois).

CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DEPENSES IMPREVUES (Inscription au budget principal)

50 000 € sont inscrits pour des **dépenses imprévues** (chapitre 022) et **15 000 €** pour des **intérêts moratoires** (article 6711).

CHARGES D'AMORTISSEMENTS (Inscription au budget principal)

Les amortissements pour l'exercice 2018 sont estimés à **547 364 €** inscrits en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES DE DROIT

Les **contributions de fonctionnement des collectivités membres** sont réparties en application des statuts en vigueur et selon le détail ci-dessous.

Elles sont **calculées sur la base de 886 965 € dont 21 000 €** répartis sur les 3 budgets annexes pour les frais d'exploitation de l'offre IBLO (installation de la boucle locale optique) à Orange

u

Collectivités membres	Taux statutaire	Contribution budget principal / collectivité	dont contribution à répartir sur budgets annexes / collectivité	Contribution totale / collectivité
Région Nouvelle Aquitaine	37,50%	324 736,88	7 875,00	332 611,88
Département Corrèze	11,25%	97 421,06	2 362,50	99 783,56
Agglo du Bassin de Brive	3,75%	32 473,69	787,50	33 261,19
Agglo de Tulle	1,25%	10 824,56	262,50	11 087,06
Syndicat de la Diège	1,875%	16 236,84	393,75	16 630,59
CC Pays d'Uzerche	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Ventadour Egletons Monédières	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Pays de Lubersac Pompadour	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Xaintrie Val'Dordogne	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Midi Corrèzien	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
Département Creuse	11,25%	97 421,06	2 362,50	99 783,56
Agglo du Grand Guéret	1,25%	10 824,56	262,50	11 087,06
CC Monts et Vallées Ouest Creuse	1,25%	10 824,56	262,50	11 087,06
CC Portes Creuse en Marche	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Creuse Grand Sud	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Chénérailles Auzances / Bellegarde Ht Pays Marchois	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Creuse Confluence	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Creuse Sud Ouest	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
Département Haute Vienne	11,25%	97 421,06	2 362,50	99 783,56
Ville de Limoges	3,75%	32 473,69	787,50	33 261,19
CC Haut Limousin en Marche	1,25%	10 824,56	262,50	11 087,06
CC ELAN Limousin Avenir Nature	1,25%	10 824,56	262,50	11 087,06
CC Porte Océane Limousin (POL)	1,25%	10 824,56	262,50	11 087,06
CC Gartempe St Pardoux	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Noblat	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Portes de Vassivière	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Briançonnais Combade	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Briançonnais Sud Haute-Vienne	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Pays St Yrieix	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Pays de Nexon, Monts de Chalus	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Val de Vienne	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
CC Ouest Limousin	0,625%	5 412,28	131,25	5 543,53
TOTAL	100,00%	865 965 €	21 000 €	886 965 €

CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES ASSOCIES (Inscription au budget principal)

Le solde des **contributions financières aux frais de fonctionnement** demandé aux EPCI et aux communes membres associés dans le cadre des opérations de montée en débit est inscrit au budget à hauteur de **171 439 €**.

AUTRES RECETTES (Inscription au budget principal)

Le **solde des fonds européens** perçus dans le cadre de la première phase du SDAN pilote et qui n'a pas été versé en 2017 est inscrit au budget à hauteur de **89 700 €**.

Parmi les recettes habituellement encaissées par DORSAL, sont maintenues les **redevances d'affermage et de frais de contrôle versées par Axione Limousin** dans le cadre du contrat de délégation de service public. Inscription à hauteur de **59 237 €**.

Les **redevances versées par Orange** pour les opérations de Montée en débit sont inscrites à hauteur de **50 000 €**.

En référence à des **pénalités facturées par Orange** pour des retards liés à la transmission de dossiers de fin de travaux, le **titulaire du marché de travaux MED en cours rembourse** ces pénalités à DORSAL. Ce sont **10 000 €** qui sont inscrits au budget (article 7788).

RECETTE EXCEPTIONNELLE DU BUDGET ANNEXE 19

Une recette de 3 000 € est inscrite au budget annexe Corrèze. Elle sera versée par un sous-traitant sur le lot 1 Corrèze en remboursement d'une formation assurée par ORANGE et que DORSAL devra payer en référence à sa contractualisation avec Orange. La dépense correspondante est inscrite au budget annexe Corrèze (article 6184).

AMORTISSEMENTS (Inscription au budget principal)

Les amortissements pour l'exercice 2018 sont estimés à 751 361 € inscrits en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

IMMOBILISATION INCORPORELLE

Inscription au budget principal :

Le budget principal 2018 tient compte des **subventions** versées à des particuliers et à Axione Limousin (avenant 33) pour les installations et l'acquisition d'équipement de réception des réseaux satellitaires et hertziens terrestres dans le cadre du **nouveau dispositif « inclusion numérique »** (90 000 € à l'article 20421).

Il tient également compte du **solde des IRU** pour Collèges et lycées versé à Axione Limousin (1 744 600 € à l'article 2088).

A noter qu'en 2017, les dépenses liées aux IRU ont été imputées à l'article 2051 par erreur. Il convient de régulariser la situation cette année par l'émission d'un titre de paiement à l'article 2051 à hauteur de 1 678 800 € et d'un mandat du même montant sous l'article 2088. Ces écritures apparaissent sur la présente version du budget principal.

Inscription aux budgets annexes :

En référence à la délibération relative à l'avenant N°36 qui sera signé avec Axione Limousin et qui a fait l'objet d'une délibération le 5 avril 2018, sont inscrits aux budgets annexes un tiers des dépenses par département liées à l'achat de deux IRU dans le cadre de l'avenant 36 (1 723 000 € à l'article 2088 sur chaque budget annexe)

IMMOBILISATION CORPORELLE (Inscription au budget principal)

Inscription des crédits nécessaires pour l'achat de **matériel informatique et de mobilier de bureau** à hauteur de 8 000 €.

IMMOBILISATION EN COURS (Inscription au budget principal)

Inscription au budget principal :

A l'article 2315 sont prévus :

- les **restes à réaliser** (RAR) 2017 à hauteur de 653 645.89 €
- le **solde** des opérations réalisées dans le cadre du **SDAN pilote** (Axe 1, Axe 2 et Axe 2bis) à hauteur de 16 030 152 €

Inscription aux budgets annexes :

Sont réparties par budget annexe, les **dépenses** liées aux **opérations FTTH du Jalon 1**

- Budget annexe Corrèze : 29 326 937 € (déduction faite des IRU dans le cadre de l'avenant 36)
- Budget annexe Creuse : 7 893 924 € (déduction faite des IRU dans le cadre de l'avenant 36)
- Budget annexe Haute-Vienne : 5 064 125 € (déduction faite des IRU dans le cadre de l'avenant 36)

CAPITAL EMPRUNTS (Inscription au budget principal)

Voir le détail des frais décrit sous « charges financières de fonctionnement » en page 3.

AUTRES DEPENSES (Inscription au budget principal)

Le budget principal tient compte du **solde de la participation de DORSAL au capital de la SPL** (1 457 142 € à l'article 2001)

Sont également inscrits au **chapitre 041, article 2762** (opérations patrimoniales) les crédits correspondant à la TVA qui sera remboursée par le biais du transfert de droit à déduction de TVA au délégataire Axione Limousin pour l'ensemble des opérations de montée en débit une fois remises en affermage (4 291 440 €).

AMORTISSEMENTS (Inscription au budget principal)

Les amortissements pour l'exercice 2018 sont estimés à **751 361 €** inscrits en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Inscription au budget principal)

Inscription au budget principal :

Le budget principal 2018 tient compte :

- des **restes à réaliser** (RAR) 2017 à hauteur de 200 553.96 €,
- des **soldes sur conventions** dans le cadre du **SDAN pilote** (Axe1, Axe2 et Axe2bis) à hauteur de 13 645 930.93 € (FSN compris)
- du **solde de la participation des départements au capital de la SPL** à hauteur de 685 713 €
- de la **participation de la Région et des Départements** au dispositif **Inclusion numérique** à hauteur de 90 000 €
- du **solde des fonds européens** sur le dossier de 2017 à hauteur de 1 432 072 €

Inscription aux budgets annexes :

Les budgets annexes tiennent compte des recettes liées aux opérations FTTH du Jalon 1

- Budget annexe Corrèze : 26 049 937 € (déduction faite des 5 M€ d'emprunt)
- Budget annexe Creuse : 4 616 924 €
- Budget annexe Haute-Vienne : 6 787 125 €

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (Inscription aux budgets annexes)

- Budget annexe Corrèze : 5 000 000 € (emprunt à long terme)
- Budget annexe Creuse : 5 000 000 € (emprunt à long terme)

CHAPITRE 27 – TVA (Inscription au budget principal)

Des recettes sont inscrites au budget principal en référence à la TVA à récupérer par le biais du transfert des droits à déduction de TVA à Axione Limousin dans le cadre des avenants d'affermage pour les opérations de montée en débit et de raccordements d'entreprises (4 291 440 € à l'article).

Sont également inscrits au **chapitre 041, article 2762** (opérations patrimoniales) les crédits correspondant à cette récupération de TVA (**4 291 440 €**).

AMORTISSEMENTS (Inscription au budget principal)

Les amortissements pour l'exercice 2018 sont estimés à **547 364 €** inscrits en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical votent, à l'unanimité, le budget primitif 2018 dans sa totalité au niveau du chapitre tant pour le budget principal que pour les trois budgets annexes (budget annexe Corrèze, budget annexe Creuse et budget annexe Haute-Vienne).

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage

